



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

Date de la convocation :
7 septembre 2022

Date d'affichage :
7 septembre 2022

Nombre de conseillers
élus : **15**
Nombre de conseillers en
fonction : **14**
Nombre de conseillers
présents : **12**

PRÉSENTS

NICLOUX Didier ■ **DEUWEL** Audrey ■ **GRÉGORIS** Emmanuel ■ **GROSJEAN** Nadine ■ **KAIZER** Didier ■ **LANGMAR** Déborah ■ **MARIAGE** Sébastien ■ **NOWAK** Alain ■ **RENOIR** Isabelle ■ **SALVUCCI** Stéphanie ■ **VARNIER** Jean-Charles.

ABSENTS

DI BARTOLOMÉO Roland (procuration à Emmanuel Grégoris) ■ **BASTIEN** Laure (procuration à Déborah Langmar)

ORDRE DU JOUR

Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Préau : attribution du lot maçonnerie
Rapporteur : Monsieur Didier Nicloux
3. Spectacle 2022 : fixation du prix d'entrée
Rapporteur : Monsieur Alain Nowak
4. Repas des aînés
Rapporteur : Madame Nadine Grosjean
5. Subventions aux associations au titre de l'année 2022 : versement du solde
Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Varnier
6. SIVU PÉRISCOLAIRE ECLOS : 2^e appel à contribution
Rapporteur : Monsieur le Maire
7. Dispositif Fus@ée : acquisition d'écrans numériques interactifs
Rapporteur : Monsieur Alain Nowak
8. Presbytère : convention MATEC
Rapporteur : Monsieur le Maire
9. Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
Rapporteur : Monsieur Alain Nowak
10. ONF : programme d'exploitation pour l'année 2023
Rapporteur : Monsieur Alain Nowak
11. Location de terrains
Rapporteur : Monsieur le Maire
12. Divers

Secrétaire de séance :
Stéphanie Salvucci

Monsieur le Maire remercie Jean-Charles Varnier, responsable la commission *Fêtes et cérémonies* ainsi que tous les membres de sa commission pour le succès de la Fête de l'été. De même, il remercie Alain Nowak, responsable de la commission *Culture* ainsi que tous les membres de sa commission pour la qualité du programme culturel 2022/2023.

Monsieur le Maire fait ensuite un point de situation sur les dossiers en cours :

Participation citoyenne :

Les membres du dispositif "Participation citoyenne" vont être invités à visiter le centre opérationnel de Metz.

Travaux du giratoire à l'entrée d'Entrange :

L'ancien giratoire provisoire en direction d'Entrange/Kanfen-sous-Bois est en à travaux. Il a été décidé de fermer D57A. Les travaux sont prévus sur 2 mois.

Travaux route de Zoufftgen :

Le muret côté route départementale est en cours de consolidation. Le garde-corps va être remplacé également. À la fin de ce chantier, ce sont les travaux d'aménagement qualitatif de la rue, réalisés par la CCCE, qui débiteront.

Éclairage public :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une réflexion est à effectuer pour mettre en œuvre une politique de sobriété énergétique.

1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

N° 2022-33 – Préau : attribution du lot maçonnerie

Rapporteur : *Didier Nicloux*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33, 40-IV, 57 à 59 et 33.I.1 ;

VU la délibération n°2021-19 en date du 6 avril 2021 autorisant la construction d'un préau à l'école élémentaire ;

VU la délibération n°2021-22 en date du 17 mai 2021, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ID'ARCHITECTURE pour la construction du préau ;

VU les projets de marchés de travaux.

CONSIDÉRANT que la commune n'a reçu qu'une seule candidature pour le lot maçonnerie ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'attribuer** le lot maçonnerie à l'entreprise **SARIBAT** de Norroy Le Veneur (57140) pour un montant de 8 725,00 € HT soit 10 470 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces opérations.

N° 2022-34 – Spectacle 2022 : fixation du prix d'entrée

Rapporteur : *Alain Nowak*

Dans le cadre de son programme culturel 2022, la commune organise différentes manifestations gratuites ou payantes.

Le samedi 24 septembre 2022, le groupe de salsa MACONDO composé de 11 musiciens se produira à l'espace socioculturel de Kanfen moyennant un cachet de 950 €.

Afin de couvrir les frais relatifs à cette manifestation, il est proposé au conseil municipal de valider le prix d'entrée unique de ce spectacle à 10 € au lieu des 15 € fixé par délibération en date du 20 décembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **de fixer** le prix d'entrée unique du spectacle du groupe Macondo à 10 € ;
- **d'autoriser le versement** du cachet fixé à 950 € au groupe MACONDO ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats avec les artistes et à engager toute demande administrative nécessaire à la réalisation de cette manifestation ;
- **de mettre en œuvre** les termes du contrat joints en annexe

N° 2022-35 – Repas des aînés

Rapporteur : Nadine Grosjean

Chaque année, la commune organise son traditionnel repas des aînés. Pour cause de COVID, cette manifestation n'a pas eu lieu en 2020 et 2021.

Cette année, celui-ci aura lieu dimanche 13 novembre 2022 à l'espace socioculturel.

Les deux animations de cet après-midi festif, sur proposition de la commission « Solidarité et Jeunesse », seront assurées :

- pour la partie spectacle, par le ventriloque Dominique Poucet de Welkenraedt en Belgique pour un coût de 625,00 € TTC comprenant les frais de déplacement ;
- pour la partie animation musicale, par Dany Gardner pour un coût de 335 € net.

À ces coûts se rajouteront les droits d'auteur qui sont à régler à l'organisme compétent sur production d'une facture.

Le service traiteur sera assuré par Didier Rigoni de Bertrange (57310) au prix de 28 € TTC par personne hors boissons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **de retenir** le ventriloque Dominique Poucet de Welkenraedt en Belgique pour un coût de 625,00 € TTC comprenant les frais de déplacement et pour la partie animation musicale, par Dany Gardner pour un coût de 335 € net ;
- **de confirmer** le choix du traiteur Didier Rigoni de Bertrange (57310) au prix de 28 € TTC par personne hors boissons ;
- **d'imputer** les dépenses inhérentes à cette manifestation sur les crédits ouverts au budget primitif 2022 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

N° 2022-36 – Subventions aux associations au titre de l'année 2022 : versement du solde

Rapporteur : Jean-Charles Varnier

La commission « vie associative » a la charge de l'examen des demandes de subventions en provenance du monde associatif et doit faire une proposition d'attribution des subventions après s'être assurée du bien-fondé des demandes et de la bonne utilisation des deniers publics.

En date du 4 avril 2022, le conseil municipal a décidé de verser un acompte de 50 % des subventions 2021 aux associations locales pour un montant de **5 760,00 €**.

Après examen des demandes de subventions, la commission propose d'attribuer au titre de l'année 2022 le montant des subventions et de verser le solde correspondant aux diverses associations locales conformément au tableau ci-après.

ASSOCIATIONS	Subventions 2022	Acompte 2022	Montant du solde
Tennis Club de Kanfen	653,50 €	327,50 €	326,00 €
Pétanque Kanfenoise	777,50 €	320,00 €	457,50 €
Association Sportive Handball	4 471,00 €	1 843,75 €	2 627,25 €
Association « Bouger à Kanfen »	1 550,00 €	1 102,50 €	447,50 €
Karaté Club Kanfen	1 004,00 €	641,25 €	362,75 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	<i>Renonce à sa subvention</i>		
Club du 3 ^e âge	500,00 €	250,00 €	250,00 €
Association des Arboriculteurs	700,00 €	325,00 €	375,00 €
Association Kanfenoise Loisirs Arts Manuels	650,00 €	325,00 €	325,00 €
Association des Parents d'Élèves	1 250,00 €	625,00 €	625,00 €
Le souvenir Français	125,00 €		125,00 €
Les Loups de la Moselle	200,00 €		200,00 €
	11 881,00 €	5 760,00 €	6 121,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **de fixer** le montant des subventions aux associations pour l'année 2022 conformément au tableau ci-dessus ;
- **d'accepter** le versement du solde des subventions aux associations pour un montant total de 6 121,00 € présentées dans le tableau ci-dessus, étant précisé que les conseillers municipaux membres des associations bénéficiaires de subvention n'ont pas pris part au vote ;
- **de prélever** cette somme sur les crédits votés au chapitre 65 par le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2022.

N° 2022-37 – SIVU PÉRISCOLAIRE ECLOS: appel à contribution

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibérations n°2021-20 en date du 6 avril 2021 et n°2021-33 en date du 12 juillet 2021, le conseil municipal a accepté l'adhésion de la commune au nouveau syndicat intercommunal créé pour assurer la gestion des activités périscolaires et extra-périscolaires sur le territoire de sept communes.

Par délibération n°2022-16 en date du 4 avril 2022, le conseil municipal a décidé le versement d'une première contribution de 34 000 € à titre d'acompte sur la participation de la commune pour l'année 2022.

Par courrier en date du 7 juin 2022, le Syndicat Intercommunal de gestion du périscolaire ECLOS sollicite le versement d'une 2^e contribution pour un montant de 38 086,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** le versement au titre de 2^e acompte pour un montant de 38 086,00 € au Syndicat Intercommunal de gestion du périscolaire « ECLOS »

N° 2022-38 – Dispositif Fus@é : acquisition d'écrans numériques interactifs

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Pour mémoire, notre commune a adhéré par délibération n°2020-60 en date du 2 novembre 2020 au groupement de commandes Fus@é « Faciliter les USages @-éducatifs » qui met à disposition de la commune une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en main et labellisées par les Autorités Académiques.

Par délibération en date du 12 juillet 2021, le conseil municipal a décidé d'acquérir un ENI (Ecran Numérique Interactif) pour une classe de l'école élémentaire.

Cette installation s'avérant très concluante, il est proposé au conseil municipal d'acquérir 3 nouveaux ENI pour remplacer les TBI devenus obsolètes.

Le coût de cette opération s'élève à 9 510,00 € HT soit 11 412,00 € TTC.

Les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle à hauteur de 40 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** l'acquisition de 3 ENI pour l'école élémentaire pour un montant de 9 510,00 € HT soit 11 412,00 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour l'école élémentaire de Kanfen (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune .

N° 2022-39 – Presbytère : convention MATEC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du développement de l'offre touristique du territoire, il est prévu de réhabiliter l'ancien presbytère du village afin de créer des chambres d'hôtes et un gîte.

Cette opération est désormais programmée en 3 phases :

Phase 1 : rénovation thermique du bâtiment

Phase 2 : aménagement intérieur des chambres d'hôtes

Phase 3 : création d'un restaurant

Afin de mettre en œuvre cette réhabilitation et notamment la phase 2, il est nécessaire que la commune se fasse accompagner par un bureau d'étude.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de faire appel à MATEC dans le cadre d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage.

Cet organisme a fait une proposition pour un montant de

Montant HT	3 850,00
TVA	770,00 €
Total TTC	4 620,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'assistance technique avec Moselle Agence Technique (MATEC) pour la réhabilitation de l'ancien presbytère ;
- **d'accepter** la proposition de cet organisme pour un montant de 3 850,00 € HT soit 4 620,00 € TTC ;

N° 2022-40 – Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022, adoptée en juillet 2018 par l'État et la CNAF prévoit la couverture de l'ensemble du territoire national par des Conventions Territoriales Globales (CTG) d'ici 2022 en privilégiant l'échelon intercommunal. Elles remplacent progressivement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) signés avec les communes en matière de petite enfance et jeunesse.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS. L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Dès 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population.

Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :

- la petite enfance,

→ La CCCE joue un rôle de coordination de cette politique

- L'enfance et la jeunesse,

→ Les communes mènent ces politiques qui restent de leur compétence

- L'animation de la vie sociale et la jeunesse, l'accès aux droits, et toutes autres thématiques retenues

→ axe d'intervention développé en cohérence avec les acteurs compétents du territoire

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS et de ses communes membres.

Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui permet d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. La mobilisation autour de la CTG abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions.

Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2026.

Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'approuver** le projet de Convention Territoriale Globale,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que tous les actes afférents avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle.

N° 2022-41 – Programme d'exploitation de la forêt pour l'année 2023

Rapporteur : Monsieur Alain Nowak

Le conseil municipal prend connaissance des travaux d'exploitation de la forêt présentés par l'Office National des Forêts pour l'année 2023.

COUPES À FAÇONNER (PRÉVISIONS)

Parcelles	Total façonné (m ³)	Recette brute
7.u - BF	40	9 069,00 €
22.u - BF	89	16 166,00 €
TOTAUX	129	25 235,00 €

CESSIONS AUX PARTICULIERS (PRÉVISIONS)

Parcelles	Volume total (m ³)	Recette nette
7.u - CP	323	3 878,00 €
TOTAUX	323	3 878,00 €

COUPES EN VENTE SUR PIED (prévisions)

Parcelles	Volume total (m ³)	Recette nette
20 - BSP B	159	2 072,00 €
15.a - BSP B BE	22	168,00 €
22.u - BSPM	36	1 099,00 €
12.c - BSPM	47	1 450,00 €
13.a - BSPM	44	1 366,00 €
TOTAUX	308	6 155,00 €

Soit une recette totale estimée à 35 268 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2023
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les devis et contrats correspondants à ces travaux
- **de fixer** le prix des stères pour les produits non façonnés pour l'année 2023 à 12,00 €
- **de désigner** les garants forestiers solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe les personnes ci-après :
 - Alain NOWAK
 - Didier NICLOUX

N° 2022-42 – Location de terrains aux maraîchers professionnels

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 19 mars 2018, le conseil municipal a fixé le prix de location des jardins familiaux à 15 € l'are par an.

Plusieurs maraîchers installés sur la commune ont sollicité la mise à disposition de terrains communaux pour l'exercice de cette profession.

La commune dispose de quelques terrains susceptibles de répondre à cette demande.

Il est proposé au conseil municipal de mettre ces terrains en location aux maraîchers installés sur la commune en qualité de producteurs ou de vendeurs au prix de 5 € l'are par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité

- **d'accepter** la location de parcelles à des maraîchers professionnels exclusivement ;

- **de fixer** le prix de location annuelle de ces parcelles à 5 €/are ;
- **d'approuver** un règlement propre à ces jardins familiaux qui intégrera ces nouveaux éléments tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en rapport à cette opération.

Divers

Néant

Aucune autre observation n'étant formulée, la séance est levée à 21 h 10.

La secrétaire



Stéphanie SALVUCCI

Le Maire



Denis BAUR